

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 92-1058/PR/MCTT fixant la nouvelle composition des membres du Conseil d'Administration de l'Établissement Public des Hydrocarbures.

n° 92-1058/PR/MCTT

Ministère
Ministère du commerce, des transports et du tourisme

Date de publication
31 octobre 1992

Numéro JO
n° 20 du 31/10/1999

Date du numéro
31 octobre 1999

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DU GOUVERNEMENT VU Les lois constitutionnelles N° LR/77.001 et LR.002 du 27 juin 1977

VULe décret n° 90-0128/PRE du 25 novembre 1990 portant nomination des membres du Gouvernement de la République de Djibouti

VUl'Ordonnance n°80 089/PR du 14 juillet 1980 portant création de l'Établissement Public des Hydrocarbures

VUle Décret n°80 090/PR du 14 juillet 1980 portant statuts de l'Établissement Public des Hydrocarbures et notamment son article 8 relatif à la composition du Conseil d'Administration et son modificatif n°80 107/PR du 16 septembre 1980

VUl'Arrêté n°80 1345/PR/MCTT du 16 septembre 1980 constatant la composition du Conseil d'Administration de l'Établissement Public des Hydrocarbures et ses rectificatifs n°82 0472/PR/MCTT et n°84 0414/PR/MCTT

VUl'Arrêté n°89 0183/PR/MCTT du 15 février 1989 modifiant la composition des membres du Conseil d'Administration de l'Établissement Public des Hydrocarbures. SUR Proposition du Ministre du Commerce des Transports et du Tourisme

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU EN SA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 1992.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Établissement Public des Hydrocarbures, les membres ciaprès désignés pour une période de 3 ans à compter du 1/07/92. Président : Le Ministre du Commerce des Transports et Tourisme. Membres A) Modifications Représentant du Ministère des Finances et de l'Économie Nationale : Monsieur AHMED DOUBAD qui remplace Monsieur MAHAMED DAOUD CHEHEM. Représentant du Ministère de l'Industrie : Monsieur FARAH ALI AINAN qui remplace Monsieur OBLIK CARTON Représentant du Ministère de la Défense : Monsieur BOISOT MICHEL qui remplace Monsieur DELMOTTE BERNARD Directeur du Port Autonome International : Monsieur HASSAN ALI CHIRDON qui remplace

Monsieur AHMED ADEN DOUALEH Directeur de l'Aéroport de Djibouti : Monsieur DAOUD LADIEH qui remplace Monsieur OMAR KAYAD. Représentant de l'Assemblée Nationale : Monsieur DJAMA DJILAL qui remplace le feu ALI BILEH B) SANS CHANGEMENTS Représentant de l'Assemblée Nationale : Monsieur Jean-Paul ABDI NOEL Représentant du Ministère de l'Intérieur : Monsieur SAID OBSIEH Représentant de la Présidence : Monsieur CASANO JOSEPH Président de la Chambre International de Commerce : Monsieur SAID ALI COUBECHE Chef de Service des Affaires Économiques et des Prix : Monsieur DJAMA MAHAMOUD HAID

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Par le président de la République

HASSAN GOULED APTIDON